



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

INSCRIPTION À L'ORDRE NATIONAL DES INFIRMIER-E-S : C'EST TOUJOURS NON !

La Fédération CGT Santé Action Sociale constate que les pressions de l'Ordre National des Infirmier-e-s (ONI) sont de plus en plus pesantes et agressives à l'encontre des infirmier-e-s, notamment dans le secteur privé.

L'ONI a envoyé des courriers de mise en demeure de règlement de la cotisation ordinale avec des menaces de recouvrement judiciaire ou de poursuite pour exercice illégal de la profession. **Ces courriers n'ont aucune valeur juridique !**

La Fédération de l'Hospitalisation Privée vient de porter à la connaissance de tous ses établissements adhérents la publication le 25 novembre dernier du code de déontologie des Infirmiers. La FHP présente comme exécutoire l'obligation d'inscription à l'Ordre de tous les Infirmier-e-s.

La CGT, qui reste opposée à toutes les structures ordinales, dénonce ces menaces qui reposent sur beaucoup trop d'interprétations et d'omissions.

1. La seule obligation légale, aujourd'hui, pour exercer la profession d'infirmier-e est d'être titulaire du Diplôme d'Etat et d'être inscrit-e au fichier ADELI auprès des ARS.
2. Le Code de déontologie indique qu'il s'applique aux IDE inscrit-e-s et non inscrit-e-s mais que seul-e-s les IDE adhérent-e-s à l'ONI s'engagent sous serment et par écrit à le respecter.
3. Les avenants proposés aux contrats de travail rappellent les obligations de l'IDE mais ne font pas état des moyens mis à leur disposition par l'employeur alors que le Code de déontologie indique clairement que ces moyens doivent être inscrits au contrat de travail.

Tout doit être fait pour lutter contre la dégradation endémique des conditions de travail des personnels. Les infirmier-e-s aspirent à travailler dans de meilleures conditions, en nombre suffisant, avec une meilleure reconnaissance professionnelle et un meilleur salaire. L'ONI ne répond aujourd'hui à aucune de ces problématiques.

La CGT invite tous les personnels infirmiers à signer et relayer massivement la pétition nationale qu'elle vient de mettre en ligne « *Un ordre infirmier, pour quoi faire ?* »

Lien pétition :

https://www.change.org/p/emmanuel-macron-mettez-fin-%C3%A0-l-ordre-national-des-infirmiers?recruiter=743792269&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

43

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.75
E-Mail : sg@sante.cgt.fr

Montreuil, le 27 juillet 2017